



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre conseillers : 27
En exercice : 27
Présents : 21
Votants : 25

N°DEL 2025_02_008_4

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept février,

Le Conseil Municipal de la Commune de LA CROIX VALMER dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle Espace Diamant, sous la Présidence de Monsieur Bernard JOBERT, Maire.

Date de la Convocation du Conseil Municipal : 20 février 2025

Objet : ADMINISTRATION GENERALE

Maintien ou non des fonctions de Madame Stéphanie MECHIN, adjointe au Maire, après retrait de l'ensemble de ses délégations

Présents :

Bernard JOBERT
René CARANDANTE
Catherine HURAUT
Yves NONJARRET
Stéphanie MECHIN
Jean-Michel VIGNAT
Linda TRIBET
Robert DALMASSO
Michèle CAPDEVIELLE
Gabrielle DALMAS
Brigitte RINAUDO PINEAU

Marie-Paule MAUDUIT
Jacques BUTTARD
Pierre MONETON
Thierry DOMENACH
Laurence GIORGINI
Adama LACLAVERIE
Julie HIVERT
Michaël REBOTIER
Marie-Françoise CASADEI
Catherine BRUNETTO

Pouvoirs :

Matthieu TAROT donne procuration à Laurence GIORGINI
Chloé DE BROUWER donne procuration à Jean-Michel VIGNAT
Roger OLIVIER donne procuration à Catherine BRUNETTO
Bernard BRUNEL donne procuration à Marie-Françoise CASADEI

Absents excusés :

Angelo MURA
Chantal MALFAIT

Secrétaire de séance :

Madame Linda TRIBET

Acte rendu exécutoire après dépôt
en sous Préfecture
Le 06/03/2025
Et publication ou notification
Du 06/03/2025
Le Maire,



=====

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L.2122-18 ;

Vu délibération n°DEL2020_03_18_1 du Conseil municipal du 25 mai 2020 portant installation du Conseil municipal ;

Vu la délibération n°DEL2020_03_19_2 du Conseil municipal du 25 mai 2020 portant élection du Maire ;

Vu la délibération n°DEL2020_03_20_3 du Conseil municipal du 25 mai 2020 fixant à sept (7) le nombre des adjoints au Maire sur la ville de La Croix Valmer ;

Vu la délibération n°DEL2020_03_21_4 du Conseil municipal du 25 mai 2020 relative à l'élection des adjoints au Maire ;

Vu l'arrêté n°ARR2020_017 du 26 mai 2020 portant délégation d'une partie des fonctions du Maire ainsi que la signature de certains actes et documents à Madame MECHIN Stéphanie, 4^{ème} adjointe, concurremment avec Monsieur le Maire, pour assurer la bonne marche des services municipaux et pour permettre une parfaite continuité de service public et notamment dans les domaines directement liés ;

Vu l'arrêté n° 2025_005 du 6 février 2025 portant retrait des délégations de fonction et de signature consenties à Madame Stéphanie MECHIN, 4^{ème} Adjointe au Maire ;

Considérant que, aux termes de l'article L.2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, lorsque le maire a retiré les délégations qu'il avait données à un adjoint, le Conseil Municipal doit se prononcer sur le maintien de celui-ci dans ses fonctions ;

Considérant qu'il est nécessaire de préserver la bonne marche de l'administration municipale,

Considérant que le conseil municipal doit se prononcer sur le maintien ou non de Madame Stéphanie MECHIN dans ses fonctions,

Il est demandé à l'assemblée délibérante :

- **De prendre** acte du retrait des délégations de fonction et de signature à Madame Stéphanie MECHIN, Adjointe au Maire.
- **De décider** du maintien ou non des fonctions de Madame Stéphanie MECHIN, Adjointe au Maire.
- **De se prononcer** sur la nature du scrutin, public ou secret.

Le Conseil Municipal ouï l'exposé du Maire, et après en avoir délibéré,

- **PREND ACTE** du retrait d'une délégation de fonction et de signature à Madame Stéphanie MECHIN, Adjointe au Maire,
- **DÉCIDE** de se prononcer par le biais d'un scrutin public,
- **DÉCIDE** de faire cesser les fonctions de Stéphanie MECHIN en tant qu'Adjointe au Maire.

à la majorité avec 16 voix pour, 4 voix contre (Marie-Françoise CASADEI, Roger OLIVIER, Bernard BRUNEL, Catherine BRUNETTO), 4 abstentions (Yves NONJARRET, Linda TRIBET, Adama LACLAVERIE, Julie HIVERT) et 1 ne prenant pas part au vote (Stéphanie MECHIN).

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.

Ainsi fait les jour, mois et an ci-dessus,
Suivent les signatures inscrites au registre,

Pour extrait certifié conforme,

**Le Maire,
Bernard JOBERT**



**Le Secrétaire de séance,
Madame Linda TRIBET**

Le Maire,
certifie que le présent document,
a été affiché en Mairie le,

06 MARS 2025

Le Maire

